

UNI COMMERCE EST SOLIDAIRE DE FNV (PAYS-BAS)

et

DEMANDE AUX DÉTAILLANTS DES SUPERMARCHÉS DE SATISFAIRE AUX JUSTES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS

Aux Pays-Bas, la convention collective sectorielle des travailleurs des supermarchés a expiré le 31 mars 2020.

Les négociations de la nouvelle convention - qui couvrira environ 300.000 travailleurs de supermarchés - devaient débuter en mars, mais en raison de la pandémie de Covid-19, la première réunion a été reportée au mois de septembre. Jusqu'à présent, aucun accord n'a été conclu.

Si certains détaillants alimentaires ont accepté de verser une prime Covid 19, tous ne l'ont pas fait. Le versement de la prime Covid devrait se terminer à la fin de l'année 2020.

L'association des employeurs des supermarchés a proposé une convention collective de deux ans, une augmentation de salaire de 1,5 % à compter de janvier 2021 et une deuxième augmentation de salaire de 2,5 % dès mars 2022.

FNV, syndicat affilié à UNI Commerce, trouve cette offre totalement inacceptable car elle gèlerait les salaires des travailleurs en 2020 ; et réduirait les salaires réels étant donné que le taux d'inflation avoisine les 2 % et que les travailleurs paieront des cotisations de sécurité sociale (retraite) plus élevées en 2021, ce qui fera baisser les salaires nets des travailleurs.

Vu que les travailleurs des supermarchés ont été en première ligne pendant la crise du Covid-19 afin que la population ait accès aux produits et services essentiels, FNV demande une convention collective d'un an et une augmentation de 5 % des salaires, avec effet rétroactif à partir d'avril 2020, date à laquelle la convention précédente expirait.

Puisque les justes revendications des travailleurs n'ont pas été satisfaites par l'association des employeurs, FNV a lancé des actions collectives en remettant à l'association des employeurs de supermarchés quelque 10.000 signatures recueillies auprès des travailleurs des supermarchés. D'autres actions, y compris des grèves, seront menées dans les prochains jours.

Les travailleurs des supermarchés aux Pays-Bas et partout dans le monde sont des travailleurs essentiels et ils méritent des droits essentiels, notamment un salaire équitable et décent.

Il n'est pas possible de faire peser le fardeau du retard des négociations sur les épaules des travailleurs du commerce de détail qui ont travaillé sans relâche et en première ligne pour que les besoins fondamentaux de la population soient satisfaits. Et comme si la suppression des primes Covid-19 ne suffisait pas, les employeurs des supermarchés aux Pays-Bas jouent avec le feu en imposant zéro pour cent d'augmentation salariale pour 2020 et en tirant les salaires réels à la baisse.

UNI Commerce, qui représente plus de 4 millions de travailleurs du commerce de détail dans plus de 160 syndicats du commerce à travers le monde:

- est entièrement solidaire de FNV et des travailleurs des supermarchés aux Pays-Bas,
- soutient fermement les actions qui ont été et seront entreprises par FNV et les travailleurs,
- exhorte l'association néerlandaise des employeurs de supermarchés à satisfaire aux justes revendications des travailleurs, dont une augmentation de 5 % des salaires.

Le Comité directeur mondial d'UNI Commerce